ses collègues de l'écouter parce qu'il a quelque chose de nouveau à dire. Le bruit court qu'au ministère de la Guerre et au ministère des Affaires étrangères, des fuites de documents sont signalées. Eh bien! je suis d'accord avec le gouvernement pour considérer que ces fuites sont déplorables. Mais je ne comprends pas que le gouvernement n'ait pas ordonné une instruction contre X.

M. René Renoult. — Permettez, l'instruction est ouverte contre l'« Eclair » et tous autres.

M. Ybarnegaray. — Le directeur de l'« Eclair » ne comparaîtra pas devant les juges comme accusé, mais comme accusateur. (Applaudissements à droite).

LE GENERAL NOLLET INTERVIENT

Le général Nollet monte à la tribune. Il commence, devant une Chambre extrêmement attentive, à faire l'historique des opérations des commissions militaires de contrôle. Il rappelle comment jusqu'en 1922, ces commissions cédèrent à se faire livrer les canons, fusils et mitrailleuses et à faire dissoudre les sociétés secrètes. Mais la situation changea et ce n'est que dernièrement que les opérations ont repris.

Le général Nollet dit, notamment, que ces opérations ont abouti à la découverte, dans une usine, près de Berlin, de 15.000 ébauches de mitrailleuses et de 30.000 ébauches de canons de fusils.

C'est dans ces conditions que la Conférence des ambassadeurs a constaté que l'Allemagne n'avait pas rempli les conditions pour bénéficier le 10 janvier de l'évacuation anticipée de la zone de Cologne.

Le général Nollet. — On m'a mis personnellement en cause à propos de la publication faite par le journal l'« Eclair ». Cette publication ne me gêne nullement personnellement, mais je parlerai simplement en président de la Commission de contrôle et en ministre de la Guerre, sans m'embarrasser de formalités de droit où je risquerai de me perdre. Le journal l'« Eclair » a publié un rapport signé par moi de 24 avril 1924. Je disais ce que j'ai vu et j'ai signé. Mais il s'agit d'un document interallié qui appartient aux gouvernements anglais, italien, japonais au même titre qu'au gouvernement français. En livrant un tel document à la publicité, sans l'assentiment de ces gouvernements, on a pu croire que c'était le gouvernement français qui créait un mouvement d'opinion pour exercer une pression sur nos alliés.

Après cinq ans d'expériences à la Commission de contrôle, j'estime que la publication de l'« Eclair » a été inopportune et est contraire à l'intérêt français. (Applaudissements à gauche, bruit à droite.)

Le ministre de la Guerre se tourne vers les députés qui l'interrompent et leur dit qu'il a toujours combattu ceux des indiscrétions de cet ordre permettaient à l'état-major allemand de découvrir la parade. Quant aux documents trouvés pendant les perquisitions, ils mettent en cause de façon trop évidente une puissance étrangère et concernent incontestablement la sûreté extérieure de l'Etat. Le directeur du journal n'a peut-être pas compris l'importance de son geste, mais en me rappelant des souvenirs du plus pur réalisme, je dis que ce geste n'est pas conforme aux vieilles traditions de la presse française. Ce n'est donc pas un trait d'opinion de la presse, sa responsabilité n'est d'ailleurs pas seule engagée; quelqu'un lui a donné ce document. Il y a lieu de mettre un terme au patriotisme de cette nature là. (Applaudissements à gauche.)

M. Blaisot. — Vous n'avez pas honte d'applaudir ça!

Le général Nollet hausse les épaules et poursuit:

Aujourd'hui, on publie le rapport 25; demain, on publiera le rapport 26; après-demain, le plan de mobilisation. Il n'y a pas de raisons que cela s'arrête. Le gouvernement entre l'alternative de laisser passer cette publication, et celle de sauvegarder les archives du ministère de la défense nationale, n'a pas hésité. Le moment choisi pour attaquer le gouvernement sur cette question du désarmement, est malheureux, puisque précisément le contrôle rétabli a permis de faire les découvertes qui ont amélioré les décisions de la Conférence des Ambassadeurs.

Le général Nollet conclut que l'expérience qu'il a acquise en Allemagne, il entend la mettre, sans réserve, au service du pays. (Applaudissements répétés à gauche; quelques exclamations à droite).

M. Antoine Borel déclare qu'à la suite des explications du ministre de la Guerre, il attend la fin de l'information ouverte et accepte le renvoi à la suite de son interpellation.

M. Denys Rellis n'est pas convaincu que la publication du rapport du général Nollet soit de nature à mettre en péril la sûreté extérieure de l'Etat.

La clôture est prononcée.

MM. Ybarnegaray, Marcel Hérand et Guérin ayant tous trois retiré leurs interpellations, c'est sur le renvoi à la suite de l'interpellation de M. Borel que le vote a lieu.

LA QUESTION DE CONFIANCE

M. René Renoult déclare poser la question de confiance. Le scrutin donne lieu à pointage.

On règle l'ordre du jour de mardi. Séance à 9 h. 30; douzièmes provisoires; séance l'après-midi à 15 heures.

LE RENVOI A LA SUITE

Le Président proclame le résultat du pointage. **Le renvoi à la suite est ordonné par l'unanimité de 302 votants.**

Séance levée à 21 h. 15.

UN PERE, MEURTRIER DE SON ENFANT, DEVANT LES ASSISES DE LA MARNE

Reims, 29 décembre. — Aujourd'hui, comparaît devant les Assises de la Marne, Jean Salvat, âgé de 32 ans, menuisier, accusé d'avoir, à Verzenay, tué sa fille Jeanne, âgée de 4 ans et d'avoir jeté son cadavre dans un puits.

L'agitation communiste

MOSCOU AURAIT ENVOYE CINQ MILLIONS DE FRANCS POUR LA PROPAGANDE BOLCHEVISTE AU MAROC

Copenhague, 29 décembre. — D'après une dépêche du correspondant des « Extrabaldets », à Moscou, les soviets ont placé la direction de l'agitation révolutionnaire dans les colonies françaises entre les mains du député Doriot.

Le Comité exécutif soviétique de Moscou aurait envoyé 5 millions de francs au Comité pour les colonies françaises, cet argent étant destiné à subvenir à tous les frais de la propagande bolcheviste au Maroc. Les fonds auraient été envoyés à Guilbeaux, communiste français, et à Muanseberg, communiste allemand qui, à leur tour, remettront les sommes nécessaires à leurs délégués chargés de la propagande.

DANS LE NORD

A PROPOS DE MITRAILLEUSES QUI AURAIENT ETE TROUVEES DEMONTÉES A LILLE

Un de nos confrères annonçait que l'autorité militaire s'était récemment aperçue qu'un certain nombre de mitrailleuses avaient été démontées. On s'était demandé par qui et dans quelle intention ces armes avaient été rendues inutilisables.

Il n'y a pas lieu de s'alarmer, car, on annonce que sur ordre de leurs chefs, les soldats mitrailleurs du 43e R.I. avaient, la veille de la Noël, retiré les ressorts de ces armes. C'était donc une simple mesure de sécurité.

D'autre part, le bruit avait couru que des tracts communistes avaient été trouvés dans le paquetage de deux soldats casernés à la Citadelle de Lille. On affirme qu'il ne s'agit que de recueils de chansons au caractère révolutionnaire.

GREVE PARTIELLE DE MINEURS A LA COMPAGNIE D'ANICHE

Nous avons signalé que des mineurs polonais propagandistes imbus des idées bolchevistes dans la région minière, avaient été appréhendés à Frais-Marais et expulsés par décisions du gouvernement.

Profitant des réunions organisées dans divers centres par les communistes du Nord, la jeunesse communiste de Waziers, qui, sous la présidence du citoyen Piquemol, député communiste de Paris, s'est réunie dimanche soir, a examiné la situation de ces Polonais indésirables qui appartenaient au personnel des fosses Desjardins, Gayant et Bernard de la Compagnie des mines d'Aniche. Pour protester contre cette expulsion, les communistes décidèrent de faire, lundi, une grève de vingt-quatre heures.

Effectivement, à la descente de lundi matin, 847 mineurs manquaient aux fosses Gayant, Desjardins et Bernard.

Ces puits sont situés sur le territoire de Waziers, le centre communiste le plus avancé de la région.

Vers 10 h. 30, un cortège précédé de quatre drapeaux rouges surmontés des insignes soviétiques, le marteau et la faucille, a parcouru la ville de Douai et s'est présenté à la sous-préfecture. On comptait environ 450 manifestants accompagnés de femmes et d'enfants.

Une délégation fut reçue par M. Monnier, sous-préfet; puis les manifestants se sont rendus, vers midi, à la Bourse du travail.

Des mesures d'ordre ont été prises immédiatement.

Une nouvelle charrette dans le parti communiste

Le « Quotidien » croit savoir que M. C-E. Labrousse, avocat à la Cour, qui fut secrétaire général de l'« Humanité » et qui dirigeait ces temps derniers encore l'école fédérale de la Fédération de la Seine, vient d'être exclu du parti communiste français.

M. C.-E. Labrousse, comme MM. Monatte et Rosmer, dernièrement frappés, a l'intention de révéler dans une lettre aux membre du parti communiste, les véritables raisons pour lesquelles on a pris, contre lui, cette mesure d'exclusion.

La crise ministérielle allemande

L'EX-CHANCELIER MARX SERAIT PRESSENTI A NOUVEAU

On s'attend à ce que, vendredi ou samedi, le président Ebert confie une fois de plus, à M. Marx, la mission de former le ministère.

On ne pense pas que celui-ci accepte. Dans ce cas, le président désignerait un républicain démocrate et lui donnerait la mission de former un cabinet d'affaires.

Le bilan de l'explosion d'Otaru

50 TUES, 330 BLESSES

Tokio (via Londres), 29 décembre. — On possède maintenant les détails sur la désastreuse explosion qui s'est produite hier à Otaru.

365 caisses de dynamite, que des ouvriers étaient en train de charger sur des camions, sautèrent presque simultanément, par suite de la chute de l'une d'entre elles. La gare du chemin de fer, les dépôts de marchandises et les chantiers prirent feu. Dans le port tout proche, plusieurs chalutiers sombrèrent.

Les morts sont maintenant évalués à 50 et les blessés à 330, dont 50 très grièvement.

LE MAUVAIS TEMPS

VAGUE DE FROID AUX ETATS-UNIS

New-York, 29 décembre. Une vague de froid intense sévit actuellement sur les Etats-Unis et principalement dans les Etats du Middle-West.

Dans les rues de Chicago, la nuit, le froid a atteint 10° au-dessous de zéro, et dans la campagne environnante, le thermomètre est descendu à —18°, ce qui est la température la plus basse enregistrée depuis 1886.

Trois personnes sont mortes de congestion et des centaines d'autres ont dû être transportées à l'hôpital.

VAPEUR ESPAGNOL EN PERDITION AU LARGE D'OUESSANT

La station radio-télégraphique de Marseille communique le message suivant :

« Station Ouessant T.S.F. répète signal S.O.S. transmis par le vapeur espagnol « Alfredo », qui se trouve par latitude 48° 32 latitude nord et longitude 5° 38 ouest. Le vapeur anglais « Matina », qui se trouve par 48° 32 latitude nord et 6° 50 longitude ouest se porte au secours du vapeur « Alfredo », auprès duquel il arrivera vers 8 heures du matin. Le vapeur néerlandais « Brabant », le remorqueur de sauvetage français « Irroise » sont partis porter assistance au vapeur « Alfredo » L'« Irroise » y arrivera vers 9 heures du matin.

SUR LA MER NOIRE

On mande de Constantinople qu'une violente tempête a sévi sur la côte de Samsoun, dans la mer noire. Plusieurs navires ont coulé et d'autres ont été jetés à la côte.

L'ANTHROPOPHAGE ALLEMAND DE MUNSTERBERGER

ON RETROUVE LES CASQUETTES DE CEUX QU'IL A MANGES

Berlin, 29 décembre. — L'enquête dans l'affaire monstrueuse de Munsterberger continue.

On croit que depuis quelques années Denke avait attiré des cheminaux dans sa maison pour les assassiner. A plusieurs reprises, des hommes attaqués par Denke avaient pu s'échapper, mais, chose bizarre, jamais personne n'avait porté plainte contre lui.

Denke, qui est âgé de 64 ans, appartenait à une famille d'agriculteurs assez aisés. Il s'était fixé à Münsterberger comme fermier-jardinier. Durant l'inflation, il avait perdu sa petite fortune et avait été obligé de vendre sa maison, dans laquelle il habitait depuis lors comme locataire.

Les autorités sont déjà convaincues que Denke était anthropophage. Dans sa maison, on a découvert 15 casquettes différentes, des chapeaux, des chemises et des vestons ayant vraisemblablement appartenu à ses victimes.

D'autre part, on a trouvé des papiers d'identité ayant appartenu à sept hommes disparus depuis quelque temps.

On croit que Denke s'est rendu également coupable de l'assassinat de deux jeunes filles, âgées de 15 et 16 ans, qui disparurent quelques semaines avant la Noël dans les villages environnants.

UNE TRAGÉDIE DE FAMILLE EN ANGLETERRE

APRÈS AVOIR TIRE SUR SA MÈRE SUR SON FRÈRE, SUR SA FEMME, IL TENTE DE SE SUICIDER

Londres, 29 décembre. — Une mystérieuse tragédie vient de jeter la consternation dans la petite ville de Staveley, située dans le comté de Derby.

L'un des fils était parti, il y a environ trois semaines. Il réintégra le domicile maternel — sa mère est veuve — le matin de Noël.

Après une courte absence dans l'après-midi, il rentra, puis brusquement, sortant un revolver de sa poche, il tira tout à tour sur sa mère, sur sa femme et sur son frère. Puis il grimpa à l'étage supérieur et s'enferma dans la chambre où reposaient ses deux enfants. A peine y était-il que deux détonations furent entendues.

Les agents arrivèrent, défoncèrent la porte de la pièce où le meurtrier s'était enfermé et bondirent sur le lit où il s'était étendu. Mais ils n'eurent à faire aucun effort pour le maintenir, car, épargnant ses enfants innocents, c'était sur lui-même qu'il avait déchargé son arme.

UN DRAME SANGLANT DANS UN RESTAURANT CHINOIS AU CREUSOT

DEUX MORTS, DEUX BLESSES

Le Creusot, 29 décembre.— La nuit, dans le café Tsao, tenu par un patron chinois, marié à une femme française, de nombreux clients consommaient et parmi eux, plusieurs Célestes, lorsque le travailleur chinois Hou Dain Sain fit irruption dans l'établissement, paraissant en proie à une violente surexcitation.

Le nouvel arrivant commença par invectiver violemment un de ses compatriotes attablé, Van Tien Tchong, puis il sortit de ses poches deux brownings et tira à bout portant sur Van Tien Tchong, qui fut mortellement blessé.

Le malheureux eut encore la force d'éviter les balles que le meurtrier continuait à tirer dans sa direction, et parvint à se traîner hors du café pour s'effondrer dans la rue quelques mètres plus loin.

Cependant, l'assassin, au paroxysme de la fureur avait rechargé ses armes, tandis que les autres consommateurs, peu soucieux d'intervenir, avaient évacué la salle. Tout à coup, Hou Dain Sain se précipita vers la cuisine de l'établissement où dînaient les cafetiers avec des invités. Ceux-ci, dès qu'ils aperçurent l'énergumène, cherchèrent à se cacher derrière des meubles ou à prendre la porte, mais avant que l'arrière-boutique eût été vidée, les revolvers partaient à nouveau et deux femmes, poussant des cris déchirants, gisaient bientôt ensanglantées sur le parquet: Mme Tsao et son invitée, Mme veuve Rezungles, étaient grièvement blessées au ventre et à la poitrine.

Ces exploits accomplis, le meurtrier, s'appuyant contre le comptoir, se fit alors sauter la cervelle et s'écroula foudroyé auprès de ses victimes.

LE 1er MAI DANS LES ARSENAUX

UNE NOTE DU MINISTÈRE de la MARINE

Paris, 29 décembre. — Le ministre de la Marine communique la note suivante:

A la suite d'une décision prise par le ministre de la Marine une information vient d'annoncer que les ouvriers des ports pourront chômer le 1er mai et seront payés... quand même.

Cette information est fausse. Dans la circulaire envisagée, M. J.-L. Dumesnil, au contraire, a nettement spécifié que l'absence éventuelle du 1er mai, comporterait la perte de salaire, mais par analogie avec ce qui se fait dans les établissements privés, M. Dumesnil a voulu que les ouvriers des arsenaux fussent entièrement libres le 1er mai de travailler ou de chômer, sans que, dans ce dernier cas, ils puissent être, comme par le passé, l'objet d'une sanction.

Précédemment, le chômage du 1er mai entraînait, à titre de pénalité supplémentaire, la suppression d'une des journées de congé avec solde légalement accordée aux ouvriers. C'est simplement cette dernière mesure qui pouvait être considérée comme vexatoire, que M. Dumesnil n'a pas maintenue.

UNE TOURTERELLE DE 20 PRINTEMPS

Bricude, 29 décembre. — M. Nadal, chef de canton à la Compagnie du P.-L.-M., demeurant à la barrière de Courgoux à Bricude, possède une tourterelle en pleine liberté qui, fait sans doute sans précédent, est âgée de vingt ans.

Un ouvrier congédié tire sur les employés d'une usine

Dieppe, 29 décembre.— Le manœuvre Crépin, âgé de 17 ans, qui avait travaillé pendant quelque temps, à des travaux d'aménagement exécutés dans une usine d'Arques-la-Bataille, avait été congédié. Il y a quelques jours, il se présentait au paiement des ouvriers, prétextant qu'il avait à discuter un règlement de compte.

Invité à se retirer, Crépin sortit brusquement de sa poche un revolver automatique, et fit feu sur le comptable Courty, qu'il blessa à l'épaule, puis visant le contremaître Mercier, il tira à nouveau une balle qui perfora le poumon droit de ce dernier.

Le meurtrier avait pu prendre la fuite, et les recherches poursuivies dans la forêt, n'avaient donné aucun résultat.

Hier soir, il sortit de la forêt et se rendit chez son beau frère, à Dampierre-Saint-Nicolas. Sur les conseils de son beau frère et de son père, le criminel s'est constitué prisonnier.

LE SANG-FROID D'UN RELIGIEUX AU CANADA

Montréal, 29 décembre. — Un incendie a complètement détruit un asile de sourdes-muets dans lequel se trouvaient hospitalisés cent cinquante sourds-muets ayant déjà un certain âge. Tous les malheureux purent être sauvés grâce au sang-froid du Père Cadrieux, un Canadien français qui dirige l'asile.

Les décorations du 1er janvier dans l'armée

On prépare très activement, au ministère de la Guerre, les promotions et nominations dans la Légion d'honneur, ainsi que celles à la Médaille militaire.

Ces nominations feront l'objet de deux mouvements, le premier pour l'armée active, le deuxième pour les réserves.

LEGION D'HONNEUR

Armée active

Est élevé à la dignité de grand-croix:

Le général de division Valentin, commandant la division de Constantine.

Sont élevés à la dignité de grand officier:

Les généraux de division: Vuillemot, commandant le 4e corps d'armée; Cratier, commandant la division d'Alger; Margot, disponible; Blondin, commandant la 2e région; Tissier, directeur du génie au Ministère de la Guerre; Péneau, commandant le génie du G.M.P.; Boichut, commandant le 19e corps d'armée; Dupont, chef de la mission française en Pologne; Sarton du Jonchay, commandant la cavalerie d'Algérie; Gadel, commandant la 30e division de ligne.

Sont promus au grade de commandeur:

Les généraux de brigade: Putois, chef d'état-major de l'armée française du Rhin; Braquet, commandant l'infanterie de la 38e division; Echard, commandant l'infanterie de la 41e division; Jeanpierre, commandant l'infanterie de la 84e division; Chodin de la Bruyère; Malecot; Corvu de la Fontaine, commandant la 7e brigade de chasseurs de combat; Bitevant, chef d'état-major du gouvernement militaire de Strasbourg; Larrue, commandant la 14e brigade d'artillerie; Junca, Benoit, commandant le génie du 19e corps d'armée; Crémard, commandant le 4e secteur de gendarmerie; Iore, commandant la 4e secteur de gendarmerie; Sales, commandant la 1re brigade coloniale d'Indochine; le contrôleur général de 2e classe Drouot l'intendant général Bailly, directeur de l'intendance de la 15e région; l'intendant militaire Buffet, directeur de l'intendance de la 6e région; — Les médecins inspecteurs: Vitoux, directeur du service de santé du 16e corps d'armée; Niclot, directeur du service de santé du 14e corps d'armée; Hasard, adjudant au directeur du service de santé du corps d'armée colonial; le vétérinaire inspecteur Dorsonville.

Infanterie. — Le chef de bataillon Stéfani, au 19e tirailleurs: le colonel Urnéche, au 121e d'infanterie; le chef de bataillon Camus, état-major; le colonel Dubuisson, au 507e chars de combat; le colonel Arqué, au 50e d'infanterie; le colonel Thénouard, au 171e d'infanterie; le lieutenant-colonel Fabiani, au 4e d'infanterie; le lieutenant-colonel Crétin, au 4e tirailleurs; le colonel Gauthier, au 8e d'infanterie; le lieutenant-colonel Pinta, bureau de recrutement de Clermont-Ferrand; le colonel Bord.

Verrier. — Au 11e dragons, commandant l'artillerie de la 43e division; le colonel Riviere, service des remontes de la 8e région; le colonel Perret, au 4e hussards; le lieutenant-colonel d'Alexandry d'Orangis, au 11e cuirassiers.

Artillerie. — Le colonel Blumer, parc d'artillerie régional de Versailles; le lieutenant-colonel Holcomp, au 300e d'artillerie.

Génie. — Le colonel Campa, commandant le 2e génie.

Aéronautique. — Le colonel Marie, commandant du camp d'instruction de Cazaux; le chef de bataillon Ménard, au centre d'instruction de Cazaux.

Service de santé. — Le médecin principal de 1re classe Malafosse, de la place de Lyon.

Infanterie coloniale. — Le colonel Martelly, commandant le 4e tirailleurs coloniaux; le colonel Duplat, commandant le régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Artillerie coloniale. — Le lieutenant-colonel Artigue, état-major de l'artillerie de la 20e division.

Le « Journal Officiel » publiera également mardi, une longue liste d'officiers et de chevaliers de la Légion d'honneur, ainsi que des médailles militaires dans tous les armes et services.

LES HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE POSTE LES 1er ET 4 JANVIER

Les jeudi 1er et dimanche 4 janvier, les guichets des bureaux de poste, y compris ceux des bureaux succursales, seront ouverts au public dans les conditions ci-après :

Jeudi 1er janvier : Recettes des trois premières classes, 8 h. à midi; recettes des trois dernières classes, 8 h. à 11 h.; établissements de facteurs-receveurs et agences postales, une heure au moins.

Dimanche 4 janvier : Même service que les dimanches ordinaires, c'est-à-dire ouverts de 8 h. à 11 h. pour le service de la poste restante seulement et les abonnements aux boîtes du commerce.

LE CRIME DE MONS-EN-BARŒUL

L'Algérien affirme qu'il n'en est pas l'auteur

M. le juge d'instruction Dufayet a interrogé, lundi matin, l'Algérien Brik ben Djabar, qui est inculpé d'avoir tué d'un coup de couteau, M. Georges Emaille, garçon livreur à la brasserie de Mons-en-Barœul.

Brik ben Djabar, qui était assisté de Me Paul Theillier son défenseur, a nié formellement les faits qui lui sont reprochés.

Le père de la victime et un Algérien ont également été entendus. Ces témoins n'ont pu affirmer que l'Algérien était bien l'auteur du crime.

LES GRÈVES

A HALLUIN

La grève du tissage de M. Lorthiois

Une nouvelle entrevue a eu lieu lundi matin, entre M. Jules Lorthiois et les délégués des ouvriers en grève. Les pourparlers qui ont repris dans l'après-midi, n'ont pu être menés à bonne fin. Une nouvelle entrevue aura lieu aujourd'hui.

LE CONFLIT ENTRE LE PERSONNEL DES TRAMWAYS ET LA COMPAGNIE E.L.R.T.

La grève est décidée sur tout le réseau à partir d'aujourd'hui mardi

TOURCOING N'A PAS EU DE TRAMWAYS LUNDI

La ville a été, lundi, privée des nombreux tramways qui la sillonnent journellement.

Les employés qui se sont présentés comme d'ordinaire au dépôt de l'Union, n'ont pas pris leur service, aucune entente n'étant intervenue avec la direction de ce service.

Seuls, les tramways de la ligne Lille-Tourcoing ont poursuivi leur trafic.

LE POINT DE VUE DE LA COMPAGNIE

Voici, d'autre part, comment la direction de la Compagnie expose son point de vue dans le conflit qui s'est élevé entre elle et le personnel des tramways de Tourcoing :

Une partie du personnel de l'« Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » s'est mise en grève ce matin et les tramways du réseau de Tourcoing n'ont pas pu quitter leur dépôt.

Il convient que le public, qui va supporter les conséquences de cette décision, soit mis à même d'apprécier les motifs qui l'ont dicté. Ces motifs, qui concernent uniquement le service intérieur de la Société E.L.R.T., peuvent être brièvement résumés comme suit:

Avant la guerre, les lignes de tramways du réseau de Tourcoing étaient réparties en deux groupes, à chacun desquels était affecté un certain nombre d'agents. Pendant l'occupation allemande, par suite de la réduction des effectifs, ces deux groupes avaient été fusionnés en un seul et la situation n'avait pas été modifiée depuis.

Mais il est évident que mieux les agents connaissent une ligne, mieux elle est exploitée; le nombre des accidents possibles est d'autant plus réduit que chaque mécanicien parcourt plus fréquemment les mêmes trajets et la sécurité du public en est accrue d'autant. La spécialisation du personnel présente, du reste, des avantages trop évidents pour qu'il soit utile de les énumérer tous et, lorsqu'elle est judicieusement limitée, elle ne nuit en rien aux intérêts des employés de tramways. Aussi, plus un réseau emploie d'agents et plus on est amené à séparer les lignes qui le composent en groupes distincts.

C'est pourquoi, à l'occasion d'une augmentation de l'effectif du réseau de Tourcoing due à la mise en service de la ligne Tourcoing-Halluin, la direction de l'E.L.R.T. a décidé de répartir en plusieurs groupes les lignes du réseau et de revenir ainsi à une situation analogue à celle d'avant-guerre.

C'est contre cette mesure, et bien que la répartition des agents entre les différents groupes ait été faite de manière impartiale, que le personnel a entendu protester en interrompant le service lundi matin.

LA GRÈVE SUR TOUS LES RESEAUX

Au cours de la réunion qui s'est tenue lundi soir, à la Paix, boulevard de Belfort, le personnel de la Compagnie des tramways a décidé d'étendre à tous les réseaux le mouvement commencé lundi matin, sur le réseau de Tourcoing. Cette décision a été prise par 766 voix contre 34.

En conséquence, aucun tramway ne circulera aujourd'hui, sur les réseaux de Roubaix et Tourcoing ni sur les lignes Roubaix-Lille, Roubaix-Hem, Leers-Lille et Leers-Roubaix.

Le krach de l'architecte entrepreneur lillois

Dans le courant de l'après-midi de lundi, M. le juge d'instruction Réjou, a procédé à l'interrogatoire de M. Lamblin fils, entrepreneur, dont les affaires commerciales sont en si mauvais état.

Le prévenu a été invité à faire connaître les motifs pour lesquels il n'avait pu faire face à ses engagements et terminer les travaux de construction qu'il avait été chargé d'accomplir pour les plaignants, des propriétaires des environs de Lille.

Le prévenu était assisté de Me Mottin, son avocat.

LE BOXEUR AMERICAIN JACK TOWNSEND DEBARQUE A BORDEAUX

Bordeaux, 29 décembre. — A bord du paquebot « Chicago », est arrivé à Bordeaux, le champion de boxe américain Jack Townsend, conduit par son manager M. Berger. Sa venue en France aurait pour but principal une rencontre avec Firpo.

DERNIÈRE HEURE

Les rapports franco-britanniques

M. Herriot constate un sérieux effort de collaboration entre les deux gouvernements

Paris, 29 décembre. — La Commission sénatoriale des Affaires étrangères s'est réunie sous la présidence de M. Lucien Hubert pour entendre les réponses faites par le président du Conseil aux demandes que le bureau de la Commission avait été chargé de lui présenter au sujet des relations franco-anglaises.

M. Herriot a constaté la cordialité qui continue à présider aux rapports des deux gouvernements et l'identité des intérêts et des vues que l'un et l'autre s'efforcent d'établir dans toutes les questions internationales, particulièrement dans la Méditerranée, dans l'Orient moyen, et dans l'Extrême-Orient.

L'attitude des deux pays dans les grandes questions internationales

Les agents des deux nations ont reçu les instructions les plus pressantes pour une collaboration étroite et intime. M. Chamberlain s'est félicité de l'attitude de notre diplomatie dans les affaires d'Egypte. Au Maroc, l'Angleterre poursuit sa politique de réciprocité de bons offices. Le gouvernement français est décidé à éviter toute action qui, de près ou de loin, peut ramener cette affaire sur le terrain des discussions internationales. La sécurité de la zone française sera pleinement assurée.

La flotte russe doit être remise, puisque le gouvernement soviétique a été reconnu. Une commission de techniciens russes s'est rendu à Bizerte pour constater l'état des navires. On étudiera par la suite la date, les moyens et les conditions tant diplomatiques qu'économiques de la remise.

LA LEGION D'HONNEUR

d'un chef d'équipe des constructions navales de Toulon

Toulon, 29 décembre. — Le vice-amiral Fatou, préfet maritime, a félicité dans la soirée de lundi, M. Louis Gerbaud, âgé de 51 ans, chef d'équipe aux constructions navales, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Le mérite spécial du décoré a particulièrement été apprécié par les commandants des divers sous-marins sur lesquels il effectue divers travaux délicats. M. Gerbaud a plus de trente années de pratique professionnelle.

LA GRAVE QUESTION DES DETTES INTERALLIÉES

Un article publié par un diplomate américain donne lieu à des commentaires

Londres, 29 décembre. — On mande de Washington, à l'« Agence Reuter »:

Un article de M. Harwe, ancien ambassadeur à Londres, que vient de publier la « Washington Poste », et dans lequel l'auteur critique l'attitude de la France vis-à-vis des dettes de guerre, a provoqué de nombreux commentaires dans le pays.

M. Wadsworth, secrétaire-adjoint au Trésor, et membre de la commission de la consolidation de la dette, a conféré ce matin, avec M. Hughes, secrétaire d'Etat, et, quoiqu'aucun communiqué n'ait été publié à l'issue de cet entretien, il est permis de dire que les autorités américaines ne sont pas portées à voir dans le fait que le ministre des Finances français, dans son bulletin, ne fait pas mention de la somme due aux Etats-Unis, quoi que ce soit qui laisserait entrevoir l'intention de la France de répudier sa dette. On fait ressortir, a contraire, que la France, dans ses communications officielles avec Washington, a toujours reconnu l'équité et la légalité de ses obligations envers les Etats-Unis, et on compte ici qu'elle s'en acquittera dans le même esprit amical qui a présidé aux arrangements faits avec la Grande-Bretagne pour le remboursement de sa dette.

LE TRAITE COMMERCIAL FRANCO-ALLEMAND

Les pourparlers reprendront demain

Bizerte, 29 décembre. — Les délégués allemands chargés des négociations avec le gouvernement français qui s'étaient rendus dans leur pays à l'occasion des fêtes de Noël ont fait connaître au ministre du Commerce qu'ils seraient de retour à Paris, demain matin. Les délégations pourront reprendre leurs travaux mercredi après-midi.

LE CONGRÈS de la Ligue des droits de l'homme à Marseille

UN RAPPORT DE M. MARIUS MOUTET SUR LA JUSTICE AUX COLONIES

Marseille, 29 décembre. — La séance de lundi après-midi est présidée par M. Brayet.

M. Vestphal, qui a accompagné M. Ferdinand Buisson à Paris, donne des nouvelles du président de la Ligue, dont la santé n'inspire pas d'inquiétude.

Le rapport de M. Marius Moutet

M. Marius Moutet, député du Rhône, membre du Comité central, développe son rapport sur la justice aux colonies, spécialement les problèmes de l'Afrique du Nord. Pour le Maroc, l'orateur expose les résultats obtenus dans le progrès vers la justice; pour la Tunisie, la conclusion de M. Moutet est qu'il y a à réaliser en Tunisie :

1° Une assemblée mixte, élue au suffrage universel par un collège unique dans laquelle on pourrait exiger de l'électeur certaines garanties d'instruction et de développement; 2° La réforme des municipalités, d'après la loi française; 3° L'application de la loi de 1884 sur les syndicats, etc....

Pour l'Algérie, M. Moutet réclame l'établissement de l'instruction obligatoire et laïque, la suppression du régime de l'indigénat, l'application pure et simple de la loi militaire du 1er avril 1923, la suppression des ventes généralisées des terres, la réglementation de la main d'œuvre indigène, l'application des lois sociales, d'assistance, etc.

Au point de vue politique, il propose le vœu suivant :

Le corps électoral indigène de l'Algérie, tel qu'il est constitué par la loi du 4 décembre 1919, élira à la Chambre des députés et au Sénat un représentant par département.

M. Bossu (Paris) demande une refonte complète de la législation dans toutes les colonies, pour sa mise en harmonie avec les lois françaises.

LA SITUATION DU MAROC

Paris, 29 décembre. — La majeure partie des contingents riffains reste engagée autour de Tétouan et sur le front en avant du Kert. Le calme règne sur le front nord. Quelques rôdeurs ont saboté des lignes téléphoniques en plusieurs pointe. Dans le moyen Atlas, la détente persiste.

UN RECORD AERIEN

L'AVIATEUR DORET couvre les mille kilomètres en 4 h. 40' 32" 3/5

Etampes, 29 décembre. — L'aviateur Doret, qui dernièrement a battu le record du monde de vitesse sur 500 kilomètres, avec 250 kilos de charge utile, a repris son vol aujourd'hui, pour s'attaquer au record du monde de vitesse sur mille kilomètres sans charge. Effectuant sa tentative sur le circuit de 50 kilomètres, Villesauvage-la-Marmogne, Doret, parti à 11 h. 15 m. 42 sec., a atterri à 15 h. 45 m. 14 sec. 3/5, ayant couvert les mille kilomètres en 4 h. 40 m. 32 sec. 3/5, réalisant une moyenne de 221 kilom. 700 à l'heure.

Cette performance bat l'ancien record mondial, qui était détenu depuis le 29 mars 1923 par les lieutenants américains H.-R. Harris et R.-L. Lockwood, avec 205 kilm. à l'heure de moyenne.

PAS DE SALON DE L'AUTOMOBILE EN 1925

Paris, 29 décembre. — Les membres de la Chambre syndicale des industries de l'automobile et du cycle ont tenu aujourd'hui une réunion, au cours de laquelle a été notamment examinée la question du Salon automobile de 1925.

Etant donné que des traités antérieurement passés l'obligent à organiser un Salon à date fixe, qu'un droit à priorité existe d'autre part pour le Grand Palais et que celui-ci n'est pas libre, l'année prochaine, à la date voulue, la Chambre syndicale a décidé purement et simplement la suppression du Salon de l'Automobile de 1925.

Cependant, il se pourrait qu'un Salon fût organisé par les constructeurs.

LE MEURTRE DU DEPUTE FASCISTE CASALINI

Rome, 29 décembre. — Les journaux annoncent qu'à la suite des conclusions de l'instruction pour le meurtre du député fasciste Casalini, cinq complices présumés vont être remis en liberté. Corgi reste seul inculpé.

LA MISSION CITROEN EN AFRIQUE

Gabès, 29 décembre. — Hier, est arrivé de Tunis, la mission Citroën composée de trois voitures de personnel, de trois voitures de matériel et de trois remorques. La mission partira demain à 8 h. pour Medenine, où elle passera quelques jours pour l'organisation de son voyage, avant de repartir pour le lac Dehard.

LA CONVENTION ENTRE L'ETAT et LA BANQUE de FRANCE AU SENAT

Paris, 29 décembre. — La commission sénatoriale des Finances réunie sous la présidence de M. Millies Lacroix a entendu la lecture du rapport de M. Henry Bérenger sur le projet de loi portant approbation d'une nouvelle convention entre l'Etat et la Banque de France. Le rapport a été approuvé.

PLUSIEURS DEPUTES DEMANDERONT QUE LA CONSOMMATION du PAIN FRAIS SOIT INTERDITE

Paris, 29 décembre. — MM. Bernachon, Mandrillon, Duraffour et Simon Reynaud viennent de déposer une proposition de loi demandant qu'à partir du 15 janvier 1925, la vente et la consommation du pain frais soit interdite dans toute la France et les Colonies.

L'interdiction de la vente du pain frais est selon eux, de nature à économiser de 8 à 10 millions de quintaux de blé, c'est-à-dire la presque totalité du blé qui manque à nos besoins.

Le grand poète suisse Spitteler est mort

Lucerne, 29 décembre.— Le grand poète suisse, Carl Spitteler est mort à Lucerne, à l'âge de 80 ans. Ses œuvres maîtresses sont: *Le Promethée* et *Le Printemps Olympien*.

On se souvient qu'avec les artistes suisses Hodler et Daleroze, Spitteler avait protesté contre le bombardement de la cathédrale de Reims et contre la violation de la Belgique.

Le vol de la Banque Commerciale à Gênes

Singulières découvertes

Plusieurs arrestations

Gênes, 29 décembre. — Les journaux s'occupent du vol de la Banque Commerciale. Ils annoncent que la police a retrouvé dans une cave, distante d'une centaine de mètres de la Banque, plusieurs outils; elle a relevé sur le mur des traces de travaux de maçonnerie récents.

Ayant pratiqué un trou dans ce mur, les agents sont descendus dans un égout et ont constaté sur les murs d'autres traces de maçonnerie qui furent mis à bas et qui découvrirent deux petites chambres aménagées dans l'égout.

Dans un de ces